

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : CONSTANTINE
DAIRA : EL KHROUB
COMMUNE : OULED RAHMOUN
NIF : 0984 25 09 90062 24

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DES MARCHES**

Achèvement Travaux de Réalisation d'une école primaire cité Bouaroudj Mohamed Ouled Rahmoun Centre

En application des dispositions de l'article 161 et l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et de l'article 46 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics,

Monsieur le président de l'APC Ouled Rahmoun porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales du projet cité ci-dessus Qu'à l'issue de l'évaluation des offres du **12/11/2025** ; le marché a été attribué provisoirement à l'entreprise :

Annonce		Nom de l'entrepreneur	Montant de l'offre financière	N° NIF	Délai	OBS
N°	Date					
2525008959	04/11/2025	Sarl Well Gate Construction	20.681.257,52	001919009395156	03 Mois	L'offre unique qualifiée

En application de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 DU 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'article 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Tout soumissionnaire peut contester cette attribution provisoire par le biais d'un recours auprès de la commission des marchés publics compétente dans un délai de 10 jours à partir de la 1^{ère} publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.